



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

**Numéro de la demande :** 2018-6762  
**Demande :** Nouvelles caractéristiques chimiques du principe actif de qualité technique – Nouvelle source (site), même titulaire  
**Produit :** Herbicide DCPA technique  
**Numéro d'homologation :** 33839  
**Principe actif (p.a.) :** Chlorthal (présent sous forme d'ester diméthylique)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3118792

### But de la demande

La présente demande visait l'homologation de l'herbicide DCPA technique comme nouvelle source du principe actif de qualité technique chlorthal (présent sous forme d'ester diméthylique).

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Nom commun : Chlorthal (présent sous forme d'ester diméthylique)  
Nom chimique de l'IUPAC\* : 2,3,5,6-tétrachlorotéréphthalique de diméthyle  
Nom chimique du CAS† : 2,3,5,6-tétrachloro-1,4-benzènedicarboxylate de diméthyle

\* Union internationale de chimie pure et appliquée

† Chemical Abstracts Service

Propriétés de l'herbicide DCPA technique :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Solide incolore
Concentration nominale	90,4 %
Odeur	Non indiquée
Masse volumique	0,75 g/cm <sup>3</sup>
Pression de vapeur	0,21 mPa (à 25 °C)
pH	6 à 7
Solubilité dans l'eau	0,5 mg/L (entre 20 et 25 °C)
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol:eau ( $K_{oe}$ )	Log $K_{oe}$ = 4,28

Les données requises sur les caractéristiques chimiques de l'herbicide DCPA technique ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### **Évaluation sanitaire et évaluation de la valeur**

Aucune de ces évaluations n'était requise pour la présente demande.

### **Évaluation environnementale**

Sur le plan de l'environnement, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire appuie l'homologation de cette nouvelle source de l'herbicide DCPA technique.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime qu'ils sont suffisants pour appuyer l'homologation de l'herbicide DCPA technique comme nouvelle source du principe actif de qualité technique chlorthal (présent sous forme d'ester diméthylrique).

### **Renseignements supplémentaires demandés**

Comme le produit technique faisant l'objet de la demande est fabriqué seulement à l'échelle préindustrielle avant son homologation, le demandeur doit fournir des données sur cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale, y compris une analyse des impuretés préoccupantes et une description détaillée du processus de production, à titre d'exigence postérieure à la commercialisation à la suite de l'homologation.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2946144	2018, Technical Chlorthal Dimethyl: Materials Used for Production, DACO: 2.11.2, 2.2 CBI
2946145	2018, Technical Chlorthal Dimethyl: Description of the Production Process, DACO: 2.11.3 CBI
2946146	2018, Technical Chlorthal Dimethyl: Formation of Impurities, DACO: 2.11.4 CBI
2946147	2018, Technical Chlorthal Dimethyl: Preliminary Analysis & Qualitative and Quantitative Profile of the Test Substance (Five Batch Analysis), DACO: 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3, 2.13.4 CBI
2946149	2018, Special Analysis of Technical Chlorthal Dimethyl, DACO: 2.16 CBI

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9